

6^{ème} : HORAIRES

(Fiche consultable et téléchargeable sur le site ec29.org/portail,
rubrique « Informations générales / fiches-guides / collège »)

A quelles questions cette fiche peut-elle vous permettre de répondre ?

- Quel est l'horaire élève en 6^{ème} ?
- Quelle est la dotation horaire globale par division ?
- Comment se répartissent les enseignements en 6^{ème} ?

PRESENTATION :

- ☞ Les **moyens** attribués à la classe de 6^{ème} sont **globalisés**. L'utilisation des dispositifs et des structures pédagogiques pour la classe de 6^{ème} est laissée à la libre disposition des établissements. Chaque établissement a la possibilité de **mettre en œuvre la politique pédagogique la plus adaptée au contexte qui est le sien** pour assurer sa mission d'enseignement, et notamment l'accueil et l'accompagnement des nouveaux élèves.

HORAIRE ELEVE :

- ☞ L'horaire élève est fixé à un **maximum de 24 heures**.

Enseignements obligatoires	Horaire de l'élève
Français	4 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés) ou 5 h
Mathématiques	4 h
Langue vivante étrangère	4 h
Histoire-géographie-éducation civique	3 h
Sciences et techniques : - Sciences de la vie et de la Terre - Technologie	1 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés) 1 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés)
Enseignements artistiques : - Arts plastiques - Éducation musicale	1 h 1 h
Éducation physique et sportive	4 h
Aide aux élèves et accompagnement de leur travail personnel : 2 h par division	
Heures de vie de classe : 10 h annuelles	

DOTATION HORAIRE GLOBALE DE 28 HEURES PAR DIVISION :

- ☞ Les collèges bénéficient d'une **dotation horaire globale de 28 heures par division** :
 - 26 heures pour l'organisation des enseignements obligatoires,
 - 2 heures pour l'aide aux élèves et l'accompagnement de leur travail personnel,
 - Une dotation complémentaire peut permettre aux établissements de répondre aux besoins des élèves qui rencontrent d'importantes difficultés scolaires.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES :

- ☞ **Organisation des enseignements au collège : horaires de la classe de 6^{ème}**, consultable et téléchargeable sur le site Eduscol du Ministère de l'Education nationale :
<http://eduscol.education.fr/D0072/horaires-sixieme.htm>

INSTRUCTIONS OFFICIELLES :

- ☞ BO n° 8 du 21/02/02 : **Organisation des enseignements dans les classes de 6^{ème} de collège** :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2002/8/default.htm>

CONTACTS :

- ☞ **Direction de l'Enseignement catholique du Finistère**,
M. Patrick LAMOUR, Responsable du Service Pédagogie-Formation 2nd Degré
2 rue César Franck – 29196 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 64 16 04 ou 02 98 64 16 00.